

CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à dix-sept heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Rémy MOULIN, Président du CCAS.

Etaient présents : M. MOULIN - M.BEUZIT - Mme FLOC'H - Mme CORNEC- M.SALMON- M.DUBRUNFAUT - M.COSSON - Mme PASCO - Mme REY - M. PERROT - Mme BOULIN - Mme ORAIN-GROVALET

Etaient absents excusés : Mme EL AMAOUI - Mme PESTEL (pouvoir M.COSSON) - Mme BARTEAU - Mme GALLERNE (pouvoir Mme BOULIN)

Participaient également à la réunion : Jérôme TRETON - Valérie DESMOULINS - Claudie GICQUEL - Danièle BURLOT

o o o o o o o o o o o o o o o o

DB2023-53 DECISION MODIFICATIVE N°3 CCAS : ANNEE 2023

Le budget primitif est un budget de prévision qui doit être voté avant le 31 mars de l'année budgétaire. Certains ajustements budgétaires sont nécessaires en cours d'année qui font l'objet de décisions modificatives.

Il est proposé une décision modificative pour laquelle le conseil d'administration du C.C.A.S. est invité à délibérer sur

- Le budget C.C.A.S. (D.M. n°3)
(cf document annexé)

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. , à l'unanimité, adopte la décision modificative telle que décrite en annexe.

Le Président du CCAS,



Rémy MOULIN

